

## **IMPORTANT**

### **CONTESTATION de la liste d'ancienneté**

**DATE LIMITE : 21 novembre 2008**

Nous vous rapellons que le 21 novembre 2008 est la date limite pour faire une demande de correction à la liste d'ancienneté de l'automne 2008.

Nous ne saurions trop insister sur l'importance de cette opération, car si une erreur n'a pas été signalée (avant le 21 novembre 2008 pour la liste d'ancienneté automne 2008), elle devient officielle sous réserve des contestations survenues durant la période d'affichage.

Pour plus de détails, vous pouvez vous référer à l'article 5-3.00 de la convention collective.

## **• RAPPEL • RAPPEL •**

**Date limite pour s'inscrire  
3 novembre 2008**

AU

**PARTY AUTOMNAL  
DU VENDREDI 7 NOVEMBRE**

ET AU

**DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL  
DU SAMEDI 13 DÉCEMBRE**

## **DES PORTES OUVERTES..., vers où ?**

Traverser l'agora aujourd'hui, c'est se trouver dans un décor *trash*, post deuxième guerre nucléaire, inspirée des jeux vidéo guerriers, genre *DEAD SPACE*, décor totalement inhospitalier et instable. Son acoustique est celle d'un grand hall de gare sans matériaux insonorisant et son éclairage, celui d'une salle de billard. Quel que soit l'endroit où porte notre regard, il est impossible de trouver une régularité rassurante. Tout dans ce lieu le rend inquiétant, c'est dû « à l'école-comme-dans-la-rue ». Il semble que l'intention des concepteurs et de la direction était de débouteiller ce lieu de passage, de le rendre peu invitant pour « l'honnête homme » qui ne saurait y rester plus de quelques minutes.

Il faut espérer qu'à l'occasion des « portes ouvertes » les parents des futurs élèves et les futurs élèves eux-mêmes y trouveront « un carrefour d'une grande richesse, chaleureux et plein de vitalité »\* et voudront bien y passer le temps nécessaire, pour se rendre compte que le collège ce sont surtout ses enseignantes, ses enseignants qui s'échinent à faire la promotion des programmes d'études malgré la lourdeur de leur tâche et l'environnement physique.

*Robert Arpin*, département de mathématique

\*<http://www.collegeahuntsic.qc.ca/enbref/projetedu/projeducatif.pdf>

## **... SOMMAIRE ...**

- Renouvellement des polices d'assurance collective au 1<sup>er</sup> janvier 2009 . . . 2
- Mise au point sur le poste *Chargé(e) d'administration* . . . . . 3
- Élection aux États-unis – Enjeux politiques  
sur fond de débâcle financière . . . . . Annexe I

# Renouvellement de nos polices d'assurance collective au 1<sup>er</sup> janvier 2009 : un choix clair !

Le renouvellement de nos polices d'assurance risque de se faire sans trop de douleur cette année si ce n'est de la décision que nous aurons à prendre à cet égard. La RSA (réunion des syndicats adhérant aux polices 1008 et 1010) qui a eu lieu le 23 octobre dernier nous a permis de prendre connaissance des conditions de renouvellement et nous devons participer au retour de consultation des syndicats adhérents le 19 novembre prochain lors d'une réunion par conférence téléphonique. Voici, en somme, ce sur quoi nous aurons à nous prononcer : qui paiera l'augmentation des coûts de l'assurance maladie de base et de l'assurance maladie complémentaire ?

Le Comité des assurances de la FNEEQ nous présente la chose sous la forme de deux hypothèses. L'une voudrait «cacher cette augmentation de coûts en nous la présentant comme une augmentation nulle (0% d'augmentation de prime), mais en rehaussant la franchise : au lieu d'être remboursé à 80% pour les premiers 1 000\$ de médicaments, puis à 100% pour le reste, nous serions remboursés à 80% pour le premier 2 000\$ de médicaments, avant de pouvoir profiter du remboursement à 100%. L'autre hypothèse étendrait l'augmentation des coûts à tous les participants avec une augmentation de 2% de la prime. Dans le premier cas, seulement une petite proportion des adhérents se verraient imposer une augmentation qui peut aller jusqu'à 200 \$ par an. Il s'agit de ceux qui consomment plus de 2 000 \$ par an de médicaments. Mais tous ceux qui ont à acheter plus de 1 000 \$ par an de ces médicaments paieraient plus. Selon certaines évaluations actuarielles, il s'agirait d'environ 25 % des adhérents. Dans l'autre hypothèse, tous paieraient un peu plus : au maximum, les détenteurs de la protection familiale auraient à déboursier environ 50 \$ de plus par an, avec des augmentations beaucoup moindre pour ceux qui ont la protection individuelle, couple ou monoparentale. Voici donc le choix à faire : tous paient un peu plus pour cette protection en maintenant la franchise telle quelle ou un petit nombre paient jusqu'à 200\$ de plus par année en augmentant la franchise, pour maintenir la fiction qu'il n'y a pas d'augmentation de prime en assurance médicament. Pour l'exécutif du SPECA, le choix est clair : une augmentation de 2% pour tous, jumelée à une diminution de prime de 10% de l'assurance salaire longue durée, ce qui nous ramène

pratiquement au statu quo en terme de déboursé total, est la position la plus syndicale en cette matière. Nous nous refusons à cautionner un choix qui ferait porter le poids de l'augmentation des coûts de la santé par un petit groupe qui est déjà défavorisé par, justement, une santé défaillante.

Cela dit, nous vous demandons si vous le jugez pertinent, de nous faire parvenir tout commentaire ou tout avis sur la question au plus tard le 14 novembre soit par téléphone au SPECA (poste 2994 ou au 514 388-8696) ou par courriel à [spec@collegeahuntsic.qc.ca](mailto:spec@collegeahuntsic.qc.ca) ou à [yves.coutu@collegeahuntsic.qc.ca](mailto:yves.coutu@collegeahuntsic.qc.ca).

## Les augmentations de prime d'assurance

On pourrait dire, encore une fois, que l'année 2008 s'est déroulée dans une bonne santé relative des membres de la FNEEQ participant aux divers bénéfices des polices. Ceci est en partie dû aux nombreuses retraites et à l'arrivée de plusieurs jeunes professeurs qui a permis à l'âge moyen de notre groupe de diminuer encore au cours de 2007. Les chiffres qui suivent ne tiennent pas compte du congé de prime que nous avons vécu au cours des trois derniers étés (pour les quatre paies de ces étés) pour l'assurance salaire longue durée de même que pour l'assurance-vie. Ce congé de prime ne sera pas reconduit l'été prochain, étant à l'avenir intégré à la nouvelle tarification. Quoi qu'il en soit, voici les résultats de la dernière négociation entre le comité des assurances de la FNEEQ et *La Capitale* :

	<b>Augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b>
<b>Contrat 1008</b> : police fusionnée (depuis 1 <sup>er</sup> janvier 2005)	
Assurance maladie de base et Assurance maladie complémentaire	<b>0% ou +2% Voir ci-dessus</b>
<b>Contrat 1010</b> : assurance vie	
Assurance vie de base	0%
Assurance vie des personnes à charge	0%
Mort accidentelle et mutilation	0%
Assurance vie additionnelle (par tranche de 20 000 \$)	0%
Assurance salaire longue durée	-10%
Assurance salaire courte durée (collège privés et chargés de cours)	0%



❖ ❖ Suite de la page 2

Vous trouverez plus bas le tableau montrant ce que donnent effectivement ces pourcentages d'augmentation sur l'évolution des primes réelles versées. Ces chiffres ne sont fournis qu'à titre indicatif. Les taux réels qui nous seront fournis par *La Capitale* pourront fluctuer de quelques sous.

**Tableau des primes pour la période du  
1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009**

Garanties	Taux par période de 14 jours			
	2007.01.01	2008-01-01	2009-01-01	2009-01-01
			0 %	2 %
<b>Assurance maladie de base*</b>	<b>Public et privé \$</b>	<b>Public et privé \$</b>	<b>Public et privé \$</b>	<b>Public et privé \$</b>
Plan individuel	32,49	33,46	33,46	34,13
Plan monoparental	55,20	56,86	56,86	58,00
Plan familial	87,81	90,44	90,44	92,24
Plan couple	64,96	66,91	66,91	68,25
<b>Assurance vie de base</b>				
(Taux par 1 000 \$ d'assurance)		0,1236	0,1236	0,1236
<b>Assurance vie des personnes à charge</b>				
(Prime par contrat mono, familial et couple)		0,80	0,80	0,80
<b>Mort ou mutilation accidentelles</b>				
(Taux par 1 000 \$ d'assurance)		0,0138	0,0138	0,0138
<b>Assurance salaire de courte durée</b>				
Collège privés et chargés de cours				
(Taux par 1 000 \$ de salaire)		0,539	0,458	0,458
<b>Assurance salaire de longue durée</b>				
(Taux par 1 000 \$ de salaire)		0,387	0,387	0,348

\*À noter que dans les collèges privés, la part de l'employeur doit être déduite de la prime totale indiquées ci-dessus.

L'augmentation de la prime pour l'assurance maladie a pour cause principale le fait de la déréglementation du coût des médicaments. Un autre cadeau du gouvernement Charest. Bien entendu, la compagnie d'assurance *La Capitale* avait évalué l'inflation probable due à cette déréglementation à près de 5,8%. Cependant, le comité FNEEQ chargé des négociations avec *La Capitale*, appuyé en ceci par la firme d'actuaire conseil engagée à cette fin, a demandé que l'augmentation soit calculée de façon plus conservatrice. Le but recherché est de tenter d'éviter les primes en montagnes russes. En effet, puisque notre police d'assurance est à prime participante, tout déficit d'une d'année nous incombe pour l'année suivante et sera ajouté aux primes, de même que tout surplus nous revient, et il nous reviendra de décider collectivement de l'utilisation de ces surplus.

Yves Coutu  
Représentant du SPECA  
à la réunion des syndicats adhérents

## Mise au point sur le poste Chargé(e) d'administration – santé et sécurité

Le 22 octobre 2008

Au cours des dernières semaines, on m'a demandé à plusieurs reprises si j'étais devenue cadre. La réponse est non : je suis enseignante à 100%. Cependant, j'ai pris un congé pour effectuer des tâches en santé, sécurité et prévention, ici même au Collège.

Étant responsable de la coordination départementale (RCD), j'avais pris un congé (PVRTT) correspondant à la portion d'enseignement que je devrais normalement assumer en tant que RCD. Au mois d'août dernier, il y a eu un affichage : le Collège était à la recherche d'une personne qui collaborerait à divers projets en santé, sécurité et prévention. Cette charge de projet était de 2 jours par semaine et le titre du poste était Chargé(e) d'administration – santé et sécurité, relevant des Ressources humaines. Précisons qu'il s'agissait d'un poste de professionnel et non de cadre. J'ai pris la décision de poser ma candidature à cause de mon expertise en santé et sécurité. Après l'entrevue de sélection, on m'a offert le poste et j'ai accepté car j'adore m'occuper de ce type de dossiers. J'ai alors ajusté mon congé d'enseignante en conséquence : je suis présentement 60% RCD et 40% impliquée dans les dossiers de santé, sécurité et prévention.

En conclusion, je confirme que, pour les fins administratives et pour une durée de un an, je suis enseignante à 100% mais ayant un congé de 40% pour effectuer des tâches de professionnelle en santé, sécurité et prévention. À la fin de ce mandat, je redeviendrai enseignante à 100%.

Ceci dit, après consultation avec l'exécutif du SPECA, je demeure la représentante du SPECA au comité de santé, sécurité et prévention, ayant été élue à ce poste par l'assemblée syndicale annuelle du SPECA de mai dernier.

Hélène Forest, département de chimie